

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DJS 162 Subvention et convention avec la Fédération Française de Judo pour l'organisation du Paris Grand Slam 2016.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées, 21-25, avenue de la Porte de Châtillon (14^{ème}) pour l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50 000 euros est attribuée à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo, et disciplines associées (N°17605 / 2016_05473) pour l'organisation de la 42^{ème} édition du Paris Grand Slam qui s'est tenue les 6 et 7 février 2016 à l'AccorHotels Arena - POPB (12^{ème}).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO